

Annabelle Bonnet (<https://orcid.org/0000-0002-4312-2310>)

École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris

Obtenir l'égalité philosophique. L'accès des femmes à la philosophie en France (1868-1918)

*Vous avez l'histoire, les voyages, la géographie, les sciences;
allez jusqu'à la philosophie, si vous voulez.
P.-J. Proudhon, À Mme., 13 juillet 1856¹*

Éric Hobsbawm invite à se souvenir des transformations qui ont traversé « le long XIX^e siècle », qui commence par ce qu'il nomme la « Grande Révolution de 1789-1848 »². Sa rupture certaine avec le vieil ordre du monde qu'est l'Ancien Régime pose les valeurs hégémoniques de la société moderne à travers l'universalité politique héritée des Lumières qu'exprime la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*. C'est aussi, selon l'historien, l'aboutissement d'un mode de société contradictoire qui est celui du triomphe :

Non l'industrie en soi, mais de l'industrie capitaliste ; non de la liberté et de l'égalité en général, mais de la classe moyenne et de la société bourgeoise libérale ; non de l'économie moderne ou de l'État moderne, mais des économies et État en une région géographique déterminée du monde³.

L'identification de la contradiction entre ces droits universels et leurs applications effectives est à la base des pensées sur l'émancipation des groupes exclus. Les luttes pour leur reconnaissance traversent l'histoire des deux derniers siècles, allant de la critique inspirée de Marx, qui s'interroge sur l'organisation de la production et réfléchit à la question sociale (Proccaci, 1993 ; Rosanvallon, 1995) au questionnement de la vision impérialiste et coloniale (Pitts, 2008 ; Losurdo, 2013), en passant par l'invention d'une « épistémologie féministe »⁴. C'est celle-ci que cet article aborde.

L'histoire des femmes identifie la période qui s'ouvre après la Révolution française comme le « degré zéro »⁵ de reconnaissance pour les femmes et le début d'une

¹ P.-J. Proudhon, « À Mme. », 13 juillet 1856, *Correspondances*, vol. 7, A. Lacroix et Ce Éditeurs (réd.), Paris 1875, p. 99.

² E. Hobsbawm, *L'ère des révolutions, 1789-1848*, Fayard-Pluriel, Paris 2011, p. 10.

³ *Ibid.*

⁴ E. Lander, « La ciencia neoliberal », *Revista Venezolana de Economía y Ciencias Sociales* n°2, 2005, p. 36.

⁵ G. Fraisse, *Muse de la raison. La démocratie exclusive et la différence des sexes*, Alinéa, Aix-en-Provence 1989, p. 2.

ère de luttes pour leur autonomie. Plus encore, elle montre que la République telle qu'elle se constitue au XIX^e siècle assigne une place aux femmes qui les exclut de la citoyenneté tout en leur mandant un rôle social limité à celui de mère et d'épouse de citoyen et les prive d'égalité intellectuelle (Fauré, 1985 ; Riot-Sarcey, 1994 ; Scott, 1998). Enfin, en transformant « fondamentalement les paradigmes à l'intérieur de chaque discipline »⁶, elle expose comment les savoirs traditionnels ont justifié autant que produit cette exclusion des femmes : depuis les années 2000, l'axe portant sur l'articulation de « la question de l'exclusion des femmes de l'accès aux savoirs scientifiques et celle de la construction des pratiques, des objets et des savoirs scientifiques »⁷ est ainsi privilégié.

1. Le combat des femmes philosophes en république : une histoire à faire

Les travaux sur les relations entre femmes et philosophie se sont aussi multipliés depuis l'inauguration de cette problématique notamment par le travail de Susan Moller Okin (1979) et les questionnements de Michèle Le Doeuff (1987) ainsi que de Geneviève Fraisse (1985, 1992, 1995). Ils ont été approfondis par d'autres recherches (Malabou, 2009 ; Duroux, 1997 ; Kofman, 1992 ; Collin, Varikas Pisier, 2011 ; Stengers et Despret, 2011). La *Stanford Encyclopedia of Philosophy* permet désormais d'en connaître l'ensemble⁸. Elles ont développé au moins trois perspectives : la visibilisation des femmes philosophes et la lutte pour leur inclusion dans l'historiographie traditionnelle ; les études internes aux discours philosophiques qui, malgré un paradigme d'universalité du discours, produisent du genre ; la mise en avant des processus de délégitimation et de reconnaissance du statut de femme philosophe.

Cet article, issu d'un travail de doctorat⁹, propose de continuer à explorer ce dernier point, à travers un prisme encore peu approfondi : celui du genre de la discipline philosophique dans le cadre de la République, afin de comprendre comment se constitue la reconnaissance des femmes à pratiquer la philosophie à travers une moyenne durée historique caractérisée par le principe d'égalité. L'histoire de l'éducation a montré que lorsque les salons disparaissent et que la Troisième République est instaurée en 1870, la forme de sociabilité des élites républicaines est transférée vers les institutions scolaires (Charle, 1994). De même, a été étudié le fait que les institutions prennent explicitement en main la question de l'éducation des filles à travers la loi dite Camille Sée : l'État entend transmettre à travers la création de l'enseignement secondaire féminin une perception différentialiste et naturalisante des relations de genre (Mayeur, 1977 ; Prost, 2007, Rogers, 2007 ; Rennes, 2007 ;

⁶ J. W. Scott, *La citoyenne paradoxale : les féministes françaises et les droits de l'homme*, Albin Michel, Paris 1998, p. 126.

⁷ F. Thébaud, *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, ENS, Paris 2007, p. 230.

⁸ Voir le site : <https://stanford.library.sydney.edu.au/archives/spr2009/entries/feminism-femhist/bib.html>, consulté le 11.01.2020.

⁹ A. Bonnet, *La philosophie a-t-elle un genre ? Pour une sociologie historique genrée du champ philosophique français (1880-1949)*, EHESS, Paris.

Mosconi, 2017). Parmi les conséquences de cette politique, le refus de leur donner un enseignement philosophique a été constaté¹⁰. Par ailleurs, l'acquisition par Simone Weil et Simone de Beauvoir du statut de femme philosophe dans les années 1920, un demi-siècle plus tard, est permise par un ensemble de lois qui égalisent les droits d'accès à l'enseignement, y compris de philosophie, entre filles et garçons (Mayeur, 1977). En quarante ans, les femmes philosophes obtiennent en effet la reconnaissance académique qui leur permet d'acquérir le statut de « forme stabilisée de l'espace social »¹¹. Mais alors que l'étude des savoirs en termes de disciplines scolaires se développe depuis une vingtaine d'années (Chapoulie, 2011) aucune analyse n'a encore étudié ce qui se produit entre ces deux laps de temps. Les femmes ont-elles attendu l'autorisation étatique masculine pour étudier la philosophie ? Ne s'est-il rien passé durant plus de quarante ans ? L'interdiction légale a-t-elle empêché les femmes de toute parole philosophique ?

L'objectif de cet article est de remettre un fil entre ces deux temporalités en reconstituant ce qui s'est produit entre elles. Il s'agit de montrer que plusieurs phénomènes se développent à la marge de la légalité et ne sont pas sans incidence sur les années 1920. Quatre étapes sont explorées : d'une part, la marginalisation légale des femmes à travers le changement législatif de 1880 et ses conséquences ; d'autre part, le développement d'espaces parallèles pour les femmes ; puis, la constitution du public féminin d'Henri Bergson. Enfin, l'apparition d'une figure singulière, Léontine Zanta, première femme docteure de philosophie du XX^e siècle et son effort pour lier sa stratégie individuelle et stratégie collective de reconnaissance.

2. Les femmes philosophes face à la loi Camille Sée

2.1. Des femmes philosophes argumentent avant la loi

Une décennie avant le début de la Troisième République, des femmes philosophes choisissent, comme stratégie d'accès à l'égalité philosophique, de réfuter par la raison l'infériorité intellectuelle des femmes. Jenny d'Héricourt dialogue avec les plus grands noms de la philosophie sociale de l'époque, parmi lesquels Auguste Comte, Charles Fauvety, Ernest Legouvé ou encore Pierre-Joseph Proudhon. Elle formule une critique des systèmes philosophiques et discute avec le positivisme, la franc-maçonnerie, les théories anarchistes et socialistes¹². À la même époque, la philosophe Clémence Royer dialogue avec la théorie de l'évolution de Charles Darwin dont elle a traduit l'œuvre et défie Pierre-Joseph Proudhon lors d'un concours d'économie politique organisé par l'Université de Lausanne afin de lui démontrer

¹⁰ Voir B. Poucet, *Enseigner la philosophie. Histoire d'une discipline scolaire (1860-1990)*, CNRS, Paris 1999, p. 140.

¹¹ J.-L. Fabiani, *Qu'est-ce qu'un philosophe français ? La vie sociale des concepts (1880-1980)*, EHESS, Paris 2010, p. 23.

¹² J. d'Héricourt, *La femme affranchie*, T. 2, chez tous les libraires, Paris 1860, p. 7.

que ses théories misogynes sont infondées (Fraisie, 1985). Juliette Adam est aussi une femme réputée dans les milieux philosophiques et s'attaque à Proudhon¹³, tandis que Flora Tristan accuse explicitement les philosophes de ne pas laisser les femmes développer leur intelligence¹⁴. Elles fréquentent le salon de Charles Fauvety, philosophe et républicain, fondateur en 1855 de la *Revue philosophique et religieuse* qui contribue, dans une époque où la philosophie est encore extrêmement restreinte à une élite, à la désenclaver pour atteindre un public plus large. Ces femmes trouvent en son sein l'espace d'expression pour publier leurs réflexions et se forger une réputation philosophique.

2.2. La formation légale de la discrimination philosophique

En 1878, la loi Camille Sée apparaît comme une extension de cette légitimation, cette fois à l'échelle nationale et juridique : Sée lui-même, dans son projet de loi pour l'enseignement public secondaire des filles, affirme que « le cours de philosophie comprendra, comme dans les collèges de garçons, la psychologie, la logique et la morale »¹⁵. Il faut rappeler que la définition du philosophe et de l'activité philosophique connaît de fortes mutations depuis les années 1830, liées à son processus d'institutionnalisation comme discipline scolaire et de professionnalisation du philosophe comme professeur (Vermeren, 1995 ; Fabiani, 2010 ; Rey, 2013). Les femmes sont exclues de ce processus et pratiquent donc la philosophie hors de la sphère scolaire. Comme le rappelle Charles Fourier en 1841, « la philosophie les a écartées des honneurs académiques, et renvoyées ignominieusement au ménage »¹⁶. Par ailleurs, Victor Cousin, ministre et acteur fondamental de ce processus, contribue à faire reconnaître l'existence de celles qu'il nomme des « femmes illustres »¹⁷ du XVII^e siècle. Pourtant, sa position est claire : il s'agit de référencer des femmes qui respectent leur nature en n'ayant rien écrit de public, contrairement aux femmes auteurs qu'il n'apprécie pas. Avec Sée, l'égalité devrait enfin être légalement établie.

Mais rien ne se passe comme prévu : alors qu'au même moment les disciplines scolaires sont organisées dans une hiérarchie qui bénéficie à l'enseignement philosophique venant couronner la dernière année des études secondaires et est investie d'une mission symbolique citoyenne explicitement affirmée (Fabiani, 1988), les

¹³ J. La Messine, *Idées antiproudhoniennes sur l'amour, la femme et le mariage*, A. Taride, Paris 1858.

¹⁴ F. Tristan, « III. Le pourquoi je mentionne les femmes », *L'union ouvrière*, Édition Populaire, Paris 1843, p. 46.

¹⁵ C. Sée, « Proposition de loi sur l'enseignement secondaire des jeunes filles », *Lycées et collèges de jeunes filles. Documents rapports et discours à la chambre des députés et au Sénat, décrets, arrêtés, circulaires, etc, relatifs à la loi sur l'enseignement secondaire des jeunes filles*, Léopold Cerf, Paris 1888, p. 63.

¹⁶ C. Fourier, *Œuvres complètes*, T. I, « Théorie des quatre mouvements et des destinées générales », Librairie de l'École sociétaire, Paris 1841, p. 221.

¹⁷ Notamment « Les Femmes illustres du dix-septième siècle », *Revue des Deux Mondes*, période initiale, T. 5, 1844, pp. 193–203.

débats au ministère de l'Instruction Publique aboutissent au retrait de l'enseignement philosophique pour les filles. Que s'est-il passé ? Il est décidé qu'il est préférable de le retirer au prétexte que « Le bonheur, la satisfaction d'un pauvre médecin de campagne qui, après une longue course, après avoir passé sa journée à soigner ses malades, rentrera trempé par la pluie, à son domicile et trouvera sa femme observant les astres »¹⁸.

Sans utilité sociale directe et courant le risque de dérégler la structure familiale des classes moyennes, la philosophie est rejetée. Le philosophe Henri Martin est un des seuls qui tente de contrer ce rabaissement en invoquant l'importance de « l'art de penser »¹⁹ pour fonder une société sur des bases solides, mais c'est insuffisant. Pour Camille Sée, ce retrait est acceptable dans la mesure où il obtient finalement le maintien de l'enseignement de la morale d'autant plus importante dans une période de combats entre enseignement laïque et religieux (Fureix, Jarrige, 2015) : elle permet d'introduire une morale laïque et d'affaiblir l'influence ecclésiastique sur les femmes, tout en garantissant une stabilité sociale ne remettant pas en cause la différence des sexes (Rogers, 2007). La famille est en effet au XIX^e siècle le lieu de garantie de la suprématie et de la protection des hommes, face à un monde en guerre et en concurrence qui rend instables leurs positions sociales. De même, les familles représentent des groupes sociaux qui constituent l'unité de base du système de propriétés et d'entreprises de commerce qui se maintient à travers un système d'échanges entre femmes et propriétés (Hobsbawm, 2010). Il n'y aura donc pas d'enseignement de la sagesse pour les femmes.

3. Les balbutiements des années 1880-1914

Cette loi a de lourdes conséquences. D'une part, elle prépare des générations de filles à un enseignement dépourvu de philosophie et leur retire simplement le droit à l'art de penser. D'autre part, elles ne peuvent, sans cet enseignement, obtenir le diplôme de fin d'études qu'est le baccalauréat, dont la philosophie est une des épreuves centrales, et, par conséquence, accéder à l'Université puis à des concours. Enfin, alors que le terme de philosophe est de plus en plus restreint à un espace académique, il leur est alors désormais encore plus difficile d'être considérée comme tel.

En recherchant les dates clés concernant les premières diplômées en philosophie, un rapide panorama montre les conséquences d'une telle loi, en même temps que leurs noms constituent aussi des signaux que des femmes bravent l'interdit. Il faut attendre 1898 pour qu'apparaisse la première diplômée en philosophie, Léontine Zanta. Il faut encore attendre 1905 pour que la première femme agrégée de philosophie,

¹⁸ « Séance du 19 janvier 1880 », *Lycées et collèges de jeunes filles. Documents rapports et discours à la chambre des députés et au Sénat, décrets, arrêtés, circulaires, etc., relatifs à la loi sur l'enseignement secondaire des jeunes filles*, Léopold Cerf, Paris 1888, p. 204.

¹⁹ Publié dans la revue *L'Enseignement secondaire des jeunes filles : revue mensuelle*, 1891, p. 37.

Jeanne Baudry, soit admise en philosophie. Elle sera la seule jusqu'en 1920. En 1911, c'est celle qu'on nomme Mlle Rozenberg qui devient la première femme professeure de philosophie dans un lycée de garçons. Enfin, en 1914, Zanta devient la première femme française docteure en philosophie. Ces différents noms sont des indices de tentatives d'accéder à ce savoir malgré les difficultés, et qui ont été oubliées par l'historiographie.

Si ces femmes ne constituent pas encore un mouvement collectif organisé, elles participent dès qu'elles le peuvent au soutien de lycéennes voulant étudier la philosophie : ainsi est conçue par exemple la Mutualité de Maintenon, école libre où Léontine Zanta enseigne la philosophie à des filles. Jeanne Baudry, elle, mettra dans les années 1920 son nom au service de la cause des agrégées de philosophie, à qui on refuse l'accès à l'agrégation des hommes²⁰. De même, de plus en plus de filles s'intéressent à la philosophie : s'il est difficile de les énumérer, le surgissement de témoignages misogynes dans la presse de l'époque montre qu'elles sont présentes. Ainsi Ernest Charles, dans le journal *L'homme libre*, se plaint de la baisse de natalité en France, due selon lui au fait que « toutes les précieuses d'aujourd'hui se marient, ma sœur, à la philosophie. Et voilà pourquoi il n'y a plus d'enfants »²¹. De même, le *Bulletin pratique de pédagogie secondaire* se demande en 1913 : « convient-il qu'une jeune fille fasse de la philosophie quand elle n'y est pas obligée en vue d'un examen ? »²², rappelant ainsi qu'un décalage avec la loi Sée est en train de se créer.

4. L'ère Bergson au-delà des genres

Mais le premier public massif de filles à un cours de philosophie depuis le cours que Clémence Royer a dispensé en Suisse en 1859 et depuis la discrimination de la loi Camille Sée est celui qui suit les cours du philosophe Henri Bergson. Il est le premier philosophe français médiatique du XX^e siècle, sa reconnaissance et son prestige ont dépassé les frontières de la discipline philosophique (Azouvi, 2007). Avec son existence, la philosophie a été partiellement décloisonnée, repassant d'une activité devenue largement universitaire et spécialisée depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, à une activité exerçant une influence sur des non-spécialistes venus des lettres, des arts, mais aussi de la psychologie, la sociologie, la linguistique ou encore la musique (Combe, 2004). Sa renommée est aussi caractérisée par un public massif qui vient assister à ses cours : on rapporte que l'amphithéâtre du Collège de France où il donne ses leçons est composé de 375 sièges, mais plus de 700 auditeurs sont présents (Grogin, 1988). Parmi ceux-ci, de nombreuses femmes venues y assister.

Ce fait a rarement été pris au sérieux, d'autant qu'il a été interprété principalement comme une preuve du caractère mondain de la philosophie d'Henri Bergson, plus

²⁰ « Bulletin de l'enseignement secondaire des jeunes filles », *Revue Universitaire*, avril 1920, pp. 293–296.

²¹ E. Charles, « Les femmes philosophes », *L'homme libre* n° 383 du 22 mai 1914.

²² *Comment enseigner : bulletin pratique de pédagogie secondaire*, février 1913, p. 226.

qu'il n'a été pensé comme un phénomène nouveau. Mais l'engouement de la presse de l'époque pour ce phénomène étrange permet d'établir qu'il y a bel et bien une irruption de ces femmes dans un espace philosophique public : le journal républicain radical *La Lanterne*, en 1914, affirme par exemple que les femmes « enlèvent d'assaut les fauteuils où elles assistent aux conférences de M. Bergson » et que « cet empressement se manifeste périodiquement »²³. Il est vrai que parmi les femmes qui composent le public de Bergson, nombreuses sont d'origine sociale élevée. L'autobiographie de la femme de lettres Élisabeth de Gramont relate bien l'atmosphère de l'époque chez les femmes du monde et leur engouement²⁴. Mais Bergson lui-même rappelle que son public est aussi composé d'étudiantes en philosophie dont l'objectif est d'obtenir une licence²⁵. Ce succès peut s'expliquer par le fait que Bergson ne correspond pas au professeur de philosophie tel qu'il s'est développé sous la Troisième République : malgré sa renommée, il a pourtant peu de succès à l'École Normale Supérieure car son approche philosophique est jugée éloignée de celle des programmes scolaires officiels. Son antipositivisme et sa critique de la raison ne correspondent pas aux critères de l'époque. De même, il est sensible aux inégalités à l'encontre des femmes, défend leur droit de vote, et encourage Léontine Zanta à passer son doctorat de philosophie. En résumé, il les respecte et ne s'en moque pas, position bien différente de celle donnée au cours des débats sur la loi Camille Sée.

5. La première femme philosophe du XX^e siècle : entre stratégie individuelle et stratégie collective

5.1. Au défi de devenir pionnière

Parmi les élèves de Bergson, Léontine Zanta est sans doute la seule à faire carrière en philosophie, en devenant professeure puis en obtenant le doctorat de philosophie en 1914. Cela lui vaut d'être reconnue par ses pairs. Elle devient un modèle de réussite féminine pour sa génération et inspire, entre autres, Simone de Beauvoir dans sa volonté d'étudier la philosophie, qui rappelle dans ses mémoires : « Ce qui m'aurait plu, ç'aurait été de continuer mes études de philosophie. J'avais lu dans une revue un article sur une femme philosophe qui s'appelait Mlle Zanta : elle avait passé son doctorat »²⁶.

Comment accède-t-elle à la philosophie si le cadre légal est toujours le même ? Ses dispositions familiales expliquent en partie ses possibilités. Léontine Zanta est née en Alsace en 1872, dans une famille de classe moyenne catholique. Son père, professeur agrégé, l'incite très tôt aux études de philosophie et de latin. Ami du philosophe Gabriel Séailles, très influent à la fin du XIX^e siècle, celui-ci accepte

²³ *La lanterne*, 5 février 1914, p. 1.

²⁴ É. de Gramont, *Les Marronniers en fleurs*, Grasset, Paris 1929.

²⁵ J. Morland, « Une heure chez M. Bergson », *L'Opinion*, 19 août 1911, pp. 241–242.

²⁶ S. de Beauvoir, *Mémoires d'une jeune fille rangée*, Gallimard, Paris 1958, p. 222.

qu'elle participe à ses cours dès l'adolescence et acquiert peu à peu le respect de ses camarades (Maleprade, 1997). Pour Zanta, c'est un défi et une passion. Elle met pourtant dix ans à écrire sa thèse de doctorat, qu'elle soutient à 42 ans, travaillant dans les écoles libres et s'occupant de ses six neveux et nièces à charge. Mais elle est motivée par un désir constant explicite de devenir pionnière (Fraisie, 1998) : ne disposant pas de modèle antérieur, elle ouvrira, elle, le chemin aux autres en devenant une figure populaire.

5.2. Pluraliser les pionnières

Mais Léontine Zanta est une figure importante parce qu'elle est la première femme philosophe française féministe du XX^e siècle à défendre le droit d'accès des femmes à l'enseignement, aux carrières libérales et au droit de vote. Au-delà de l'obtention du doctorat de philosophie, elle met sa célébrité et son statut au service de la lutte pour l'égalité entre hommes et femmes. Elle reçoit la Légion d'Honneur en 1932 pour ses titres de « première femme qui obtint en Sorbonne le doctorat d'État en philosophie, son activité dans l'ordre social, en particulier son rôle mutualiste »²⁷. C'est elle qui organise la Mutualité de Maintenance, qui forme plus de 100 filles au baccalauréat. Elle participe aussi à la création de l'Association générale des étudiantes en 1908. Elle réunit par ailleurs de 1925 à 1932 un groupe de jeunes femmes pour travailler des thèmes philosophiques. Elle publie aussi l'essai féministe *La Psychologie du féminisme* et des articles, notamment dans *Le Figaro*, où elle défend le droit de vote des femmes et la nécessité de leur accès à l'éducation. Elle se positionne contre la fermeture des postes de professeures après la première Guerre mondiale, attitude qu'elle pense faite de « préjugés, routine, illogisme »²⁸.

6. Après le long XIX^e siècle : les années 1920 et le moment des stratégies collectives

Les balbutiements durent jusque dans les années 1920. Figures individuelles, les femmes philosophes développent des stratégies de légitimation qui parfois réussissent. Mais ce n'est qu'après la première guerre mondiale que l'interdiction énoncée par la loi Camille Sée apparaîtra en désaccord avec le temps. Celui-ci ne se fera pas naturellement : alors que l'arrêté du 18 mars 1920²⁹ autorise pour la première fois officiellement les femmes à se présenter aux concours d'agrégation de philosophie et de grammaire, il est très vite remis en cause et annulé. Le ministère de l'Instruction Publique entend diviser les concours d'enseignement pour la philosophie en deux catégories : masculine et féminine. L'exemple de Léontine Zanta et la multiplication d'étudiantes en philosophie ne suffisent pas à donner aux femmes philosophes une

²⁷ « Lettres », *Journal des débats politiques et littéraires* n° 104, 14 avril 1932.

²⁸ L. Zanta, « L'avenir intellectuel de la France », *Le Figaro*, 21 septembre 1919.

²⁹ « Agrégés et agrégées », *Société des agrégées*, avril 1921, p. 17.

reconnaissance collective complète. C'est alors que commence une vaste campagne de dénonciation, notamment *via* la Société des agrégées (Verneuil, 2007), pour mettre fin à ces inégalités de traitement, égalités à laquelle elles parviennent définitivement en 1924³⁰. C'est la première fois sous l'histoire de la République que les femmes s'organisent collectivement pour revendiquer leur droit à pratiquer cet « art de penser » souhaité par Henri Martin, lutte qui permettra à Simone de Beauvoir l'obtention d'un diplôme de philosophie de plein droit.

Bibliographie

- Azouvi François, *La gloire de Bergson*, Gallimard, Paris 2007.
- Bonnet Annabelle, *La philosophie a-t-elle un genre ? Pour une sociologie historique genre du champ philosophique français (1880-1949)*, EHESS, Paris
- Collin Françoise, Pisier Evelyne et Varikas Eleni, *Les femmes de Platon à Derrida. Anthologie critique*, Dalloz, Paris 2011.
- Chapoulie Jean-Michel, « Une vue d'ensemble rétrospective sur le développement de la scolarisation et la démocratisation de l'école sous la 3^{ème} et la 4^{ème} République », R. Belot (dir.), *Tous républicains ! Origine et modernité des valeurs républicaines*, Armand Colin, Paris 2011, pp. 249–260.
- Charles Christophe, *La République des universitaires (1870-1940)*, Le Seuil, Paris 1994.
- Combe Dominique, « La 'gloire' de Bergson », *Études* 2004 n° 10, pp. 343–354.
- Despret Vinciane et Strengers Isabelle, *Les faiseuses d'histoire, que font les femmes à la pensée ? La Découverte*, Paris 2011.
- Duroux Françoise. « Comment philosophe une femme », *Les Cahiers du GRIF* n° 3, 1997, pp. 87–105.
- Fabiani Jean-Louis, *Les philosophes de la République*, Sens Commun, Paris 1988.
- Fabiani Jean-Louis, *Qu'est-ce qu'un philosophe français ? La vie sociale des concepts (1880-1980)*, EHESS, Paris 2010.
- Fauré Christine, *La démocratie sans les femmes, essai sur le libéralisme en France*, PUF, Paris 1985.
- Fraisse Geneviève, *Muse de la raison. La démocratie exclusive et la différence des sexes*, Alinéa, Aix-en-Provence 1989.
- Fraisse Geneviève, *Clémence Royer : philosophe et femme de science*, La Découverte, Paris 1985.
- Fraisse Geneviève, *La raison des femmes*, Plon, Paris 1992.
- Fraisse Geneviève, *La Différence des sexes*, PUF, Paris 1996.
- Fureix Emmanuel et Jarrige François, *La modernité désenchantée. Relire l'histoire du XIX^{ème} siècle français*, La Découverte, Paris 2015.
- Grogin Robert C., *The Bergsonian Controversy in France 1900-1914*, University of Calgary Press, Calgary 1988.
- Hobsbawm Éric, *L'ère des Révolutions, 1789-1848*, Fayard-Pluriel, Paris 2011.

³⁰ « À propos des conditions d'admission à la future agrégation féminine de philosophie », *Bulletin de la société des agrégées*, 1921, p. 18.

- Hobsbawm Éric, *L'ère du capital : 1848-1875*, Fayard, Paris 2010.
- Kofman Sarah. « La question des femmes : une impasse pour les philosophes », *Les Cahiers du GRIF* n° 46, 1992, pp. 65–74.
- Lander Edgardo. « La ciencia neoliberal », *Revista Venezolana de Economía y Ciencias Sociales* n° 2, 2005, pp. 35–69.
- Le Doeuff Michèle, *L'étude et le rouet : Des femmes, de la philosophie, etc.*, Seuil, Paris 1989.
- Losurdo Domenico, *Contre-histoire du libéralisme*, La Découverte, Paris 2013.
- Malabou Catherine, *Changer de différence. Le féminin et la question philosophique*, Éditions Galilée, Paris 2009.
- Maleprade Henri, *Léontine Zanta : vertueuse aventurière du féminisme*, Rive droite, Paris 1997.
- Mayeur Françoise, *L'Enseignement secondaire des jeunes filles sous la Troisième République*, Presses de la Fondation des sciences politiques, Paris 1977.
- Mosconi Nicole, *Genre et éducation des filles. Des clartés de tout*, L'Harmattan, Paris 2017.
- Okin Susan Moller, *Women in Western political thought*, Princeton University Press, Princeton 1979.
- Pitts Jennifer, *Naissance de la bonne conscience coloniale, les libéraux français et britanniques et la question impériale (1770-1870)*, Éditions de l'Atelier, Ivry-sur-Seine, 2008.
- Poucet Bruno, *Enseigner la philosophie. Histoire d'une discipline scolaire (1860-1990)*, CNRS, Paris 1999.
- Procacci Giovanna, *Gouverner la misère. La question sociale en France 1789-1848*, Seuil, Paris 1993.
- Prost Antoine, « Inférieur ou novateur ? L'enseignement secondaire des jeunes filles (1880–1887) », *Histoire de l'éducation* n° 116–117, 2007, pp. 149–169.
- Rey Lucie, *Les Enjeux de l'histoire de la philosophie en France au XIX^{ème} siècle – Pierre Leroux contre Victor Cousin*, L'Harmattan, Paris 2013.
- Rennes Juliette, *Le Mérite et la Nature*, Fayard, Paris 2007.
- Riot-Sarcey Michèle, *La démocratie à l'épreuve des femmes ; trois figures critiques du pouvoir: 1830-1848*, Albin Michel, Paris 1994.
- Rogers Rebecca, « L'éducation des filles : un siècle et demi d'historiographie », *Histoire de l'éducation* n° 115-116, 2007, pp. 37–79.
- Rosanvallon Pierre, *La nouvelle question sociale : repenser l'État-providence*, Seuil, Paris 1995.
- Scott Joan W, *La citoyenne paradoxale : les féministes françaises et les droits de l'homme*, Albin Michel, Paris 1998.
- Teilhard de Chardin Pierre, *Lettres à Léontine Zanta*, Desclée De Brouwer, Paris 1965.
- Thébaud Françoise, *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, ENS, Paris 2007.
- Vermeren Patrice, *Victor Cousin. Le jeu de la philosophie et de l'État*, Collection « La philosophie en commun », L'Harmattan, Paris 1995.
- Verneuil Yves, « La Société des agrégées, entre féminisme et esprit de catégorie (1920-1948) », *Histoire de l'éducation*, n° 115-116, 2007, pp. 195–224.

Mots-clés

histoire des femmes philosophes, histoire de l'égalité des droits, légitimation intellectuelle

Abstract

Achieve Philosophical Equality. Women's Access to Philosophy in France (1868-1918)

In its principles, the Third Republic was based on the Enlightenment and the French Revolution legacy. In practice, it was confronted to many paradoxes already identified by women's history. But one of them still remains: exactly at the same time that philosophy was considered as the most republican practice, based on universal concepts, the Ministry of Education banned the teaching of philosophy for women. This article brings elements to build a history of women philosophers during the Third Republic, years before Simone de Beauvoir success, and reminds the existence of the fight for the right to philosophize as men.

Keywords

history of women philosophers, history of equal rights, intellectual legitimization